

ditions de cette nature répondent pour 98 p. 100 de l'activité de toute l'industrie au Canada et le chiffre de ses ventes s'élève maintenant à environ 250 millions de dollars contre 20 millions en 1919. Bien qu'il n'existe pas de qualités réglementaires à leur égard, le traitement et l'emballage de produits comme les cornichons, les olives, les soupes aux légumes, etc., sont aussi surveillés et réglementés. Quelque 560 établissements très divers de traitement fonctionnent en vertu d'un certificat délivré par le ministère de l'Agriculture.

Miel.—Il existe des règlements concernant l'analyse, le classement et le marquage de tout le miel passant dans le commerce interprovincial ou d'exportation. Le miel expédié à l'étranger est obligatoirement inspecté et des inspections administratives pour déterminer la classe et la qualité du miel écoulé sur le marché domestique sont pratiquées à l'échelon du gros et du détail. Les expéditeurs et emballeurs qui expédient du miel pasteurisé dans une autre province ou à l'étranger doivent être immatriculés au ministère de l'Agriculture.

Produits de l'érable.—Il existe des règlements qui interdisent l'adultération des produits de l'érable, assurent l'inspection, l'analyse et le marquage exact des produits de l'érable et des imitations par trop ressemblantes et prévoient l'autorisation de tous les fabricants ou emballeurs et de toutes les érablières qui expédient des produits dans une autre province ou à l'étranger. Les fabriques, marchés, magasins et restaurants sont inspectés périodiquement pour assurer l'application des règlements.

Sous-section 4.—Le Canada et l'OAA

Le Canada continue de collaborer activement à l'œuvre de l'Organisation de l'alimentation et de l'agriculture des Nations Unies (OAA). A la septième session de la Conférence, tenue à Rome en décembre 1953, un nouveau directeur général, M. P. V. Cardon des États-Unis, qui fait partie de l'organisation depuis ses débuts, a été nommé en remplacement de M. Norris E. Dodd. M. G. S. H. Barton, ancien sous-ministre canadien de l'Agriculture, a été réélu membre du comité de coordination (7 membres) chargé de conseiller le directeur. Des représentants du Canada ont aussi été élus au Conseil, qui se réunit au moins deux fois l'an, ainsi qu'à la Commission des produits. Soixante et onze nations font maintenant partie de l'Organisation.

L'organisation et les objectifs de l'OAA ont été expliqués dans des éditions antérieures de l'*Annuaire*. Voici, en bref, les principaux buts qu'elle vise: aider les nations à relever leur niveau de vie; améliorer l'alimentation des peuples de tous les pays; accroître le rendement de l'agriculture, de l'industrie forestière et de la pêche; et, par tous ces moyens, multiplier auprès de tous les peuples les occasions de travail productif.

L'OAA n'a ni les ressources ni l'autorité qui lui permettraient d'acheter et de distribuer des vivres, de fournir des engrais et de la machinerie agricole ou de construire des laboratoires et de les doter d'un personnel. L'OAA travaille de trois façons efficaces à aider les nations membres: elle dresse la statistique générale des approvisionnements et besoins mondiaux de vivres et fournit aux nations membres les renseignements qu'elles demandent; elle envoie des spécialistes travailler aux côtés des savants et des techniciens des pays membres qui sollicitent de l'aide, et des missions spéciales sont dépêchées auprès des pays qui en font la demande;